

VOTRE DEMANDE DE CARTE ADAGIO / YOUR ADAGIO CARD APPLICATION

6. Date de validité – renouvellement de la carte – résiliation du contrat

6.1. La carte Adagio expire à la fin du mois de l'année inscrits sur la carte et son titulaire recevra alors une nouvelle carte. Après réception de la nouvelle carte, l'ancienne carte doit être détruite immédiatement. Cependant, Bongénie Grieder se réserve le droit de ne pas renouveler une carte sans indication du motif. Tout titulaire de carte principale arrivant à échéance, et qui souhaite renoncer à une nouvelle carte doit le signifier par écrit, ce courrier devant parvenir au service clientèle de Bongénie Grieder au moins deux mois avant expiration de sa carte.

6.2. Le titulaire a le droit de révoquer par écrit le contrat relatif à la carte Adagio dans les 7 jours dès sa réception. Par ailleurs, à tout moment et sans indication de motifs, le titulaire de carte Adagio peut demander le blocage de la carte et/ou la résiliation du rapport contractuel. La résiliation de la carte principale entraîne automatiquement celle de la carte supplémentaire. La(les) carte(s) devra(ont) alors être détruite(s) immédiatement.

6.3. Si le titulaire de la carte principale Adagio résilie le présent contrat et ouvre simultanément un compte de carte de crédit Bongénie-Grieder, ses points Adagio non encore utilisés seront transférés sur son nouveau compte-client et transformés en points Crescendo.

7. Devoir de diligence

Le titulaire s'engage à signaler à Bongénie Grieder, sous 15 jours, en contactant le service clientèle par écrit, tout changement d'adresse ainsi que tout changement de nom concernant toute carte Adagio principale ou supplémentaire dépendant de son compte Adagio.

8. Utilisation des données

Le titulaire de carte autorise Bongénie Grieder et ses partenaires contractuels à utiliser ses données à des fins de marketing. Des produits ou services exclusifs peuvent être offerts au titulaire sur la base de ses données. Le titulaire peut retirer son autorisation et renoncer à de telles offres sur la demande d'ouverture, ou en tout temps ultérieurement par une déclaration écrite.

9. Modification des conditions générales

Bongénie Grieder se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Ces modifications seront communiquées par écrit et seront considérées comme acceptées si la carte Adagio n'est pas retournée à Bongénie Grieder avant leur entrée en vigueur.

10. Transfert par Bongénie Grieder

Bongénie Grieder peut en tout temps transférer l'exécution du présent contrat entièrement ou partiellement, ou transférer les droits et obligations en découlant, à des tiers en Suisse ou à l'étranger sans demander l'autorisation au préalable au titulaire de carte.

LE PRESENT CONTRAT EST SOUMIS AU DROIT SUISSE.

N'oubliez pas / Do not forget:

Veillez remplir complètement la demande, la signer et la renvoyer au moyen de l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Please fill out entirely the application, sign it and post it in the attached pre paid envelope.

J'ai plus de 18 ans (âge minimum) / I am more than 18 years old (minimum age) oui / yes

1. Données personnelles du titulaire de carte principale / Basic Card Holder Personal Information

Madame / Madam Monsieur / Sir

Prénom / Name

Nom / Surname

Date de naissance (minimum 18 ans) / Date of birth (minimum 18 years old)
 J / Day M / Month A / Year

Rue - Numéro / Street - Number

NPA - Localité / Zip Code - Town

Téléphone privé / Private Telephone Number

Téléphone mobile / Mobile Number

Adresse Email / Email address

2. Données pour le titulaire de carte supplémentaire / Additional Card Holder Personal information

Madame / Madam Monsieur / Sir

Prénom / Name

Nom / Surname

Date de naissance (minimum 18 ans) / Date of birth (minimum 18 years old)
 J / Day M / Month A / Year

Si l'adresse diffère de celle du titulaire de carte principale / If address differs from basic card holder

Rue - Numéro / Street - Number

NPA - Localité / Zip Code - Town

Téléphone privé / Private Telephone Number

Téléphone mobile / Mobile Number

Adresse Email / Email address



3. Correspondance / Correspondence

Choix de la langue de correspondance / Choice of language

Français / French

Allemand / German

Anglais / English

Veuillez cocher cette case si vous ne souhaitez pas être informé des offres et nouveautés du groupe Bongénie Grieder et de ses partenaires. / Please tick this box if you do not want to be informed of offers and news from Bongénie and its partners.

4. Aucun frais / No costs

Cotisation annuelle / Annual membership fee

Gratuite / None

Carte de remplacement (en cas de perte ou de vol) / Replacement Card (in case card lost or stolen)

Gratuite / None

Programme de bonification Adagio / Adagio bonus point programme

Gratuite / None

5. Déclaration du demandeur de carte / Card applicant declaration

Je confirme l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. Brunshwig & Cie SA (Bongénie Grieder) est la société émettrice de carte. Par la signature de la demande de carte Adagio, je confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation ci-jointes. **En tant que titulaire de la carte Adagio principale, je reconnais ma pleine responsabilité pour toutes les obligations pouvant découler de toute utilisation de la carte Adagio supplémentaire.**

I confirm the accuracy of all information provided here above. Brunshwig & Cie SA (Bongénie Grieder) is the card issuer. **By signing the Adagio card application, I confirm to have accepted the card general conditions here attached. As the Adagio basic card holder, I accept my full responsibility resulting from the usage of the Adagio additional card.**

Signatures

Lieu/date

Place /date

Signature du Demandeur de la carte Adagio Principale

Signature of Basic Card applicant



Lieu/date

Place /date

Signature du Demandeur de la carte Adagio Supplémentaire

Signature of Additional Card applicant



6. Conditions générales d'utilisation de la carte Adagio

émission par Brunshwig & Cie SA (ci-après «Bongénie Grieder»)

Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Avec la signature de la demande de carte, le titulaire confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation de la carte Adagio stipulées ci-après.

1. Emission – Envoi de la Carte Adagio et acceptation des Conditions Générales

Bongénie Grieder ouvre un compte de fidélité Adagio au demandeur de carte principale et une carte Adagio lui est délivrée gratuitement à son nom. Cette carte permet de participer gratuitement à notre programme de fidélité Adagio. **A réception de la carte Adagio, le titulaire de la carte doit immédiatement la signer.** Les éventuels dommages pouvant résulter de l'envoi postal de la carte Adagio, ainsi que de l'omission par son titulaire de la signer, sont à la charge du titulaire du compte-client. Toute carte Adagio est personnelle et incessible. Toute carte Adagio émise demeure la propriété de Bongénie Grieder.

2. Programme de fidélité Adagio

Le programme Adagio consiste à accumuler des points de fidélité lors des achats faits avec présentation de la carte Adagio en vue de bénéficier de divers avantages. Seul le titulaire de la carte principale (voir 4. ci-dessous) peut faire valoir ces avantages. Il reste libre d'en faire usage, sans engagement de sa part.

3. Utilisation de la Carte Adagio

3.1. La carte Adagio permet d'enregistrer des points de fidélité selon le barème en vigueur au moment de l'achat d'articles. Les achats en francs suisses sont transformés en points Adagio; ces points figurent sur les fiches de vente du client. Ces points sont alors reconvertis en francs suisses dès que le palier en vigueur a été atteint et l'avoir créé est alors attribué au client sous forme de carte «bon Adagio».

3.2. Peuvent être pris en compte tous les achats effectués dans les points de vente en Suisse affiliés au groupe Bongénie Grieder, y compris les articles démarqués – au prix baissé.

3.3. Les achats de services – retouches et restauration ne donnent cependant pas droit à des points de fidélité Adagio.

3.4. Pour accumuler des points de fidélité sur son compte Adagio, le client présente sa carte Adagio à la caisse et règle ses achats avec le moyen de paiement qu'il désire (comptant, cartes de crédit, EC/maestro); la signature apposée sur le ticket de la carte de crédit doit correspondre à celle figurant sur la carte Adagio. Bongénie Grieder se réserve le droit de demander la présentation d'un document officiel d'identification du titulaire; copie du permis de conduire, de la carte d'identité, du passeport ou du permis de séjour et/ou de poser des questions d'identification (nom, prénom, date de naissance, adresse...)

3.5. Il n'est pas possible de faire valoir ses points Adagio une fois les achats faits à l'exception de ceux faits pendant la période d'attente initiale de la carte Adagio (période entre la date de la demande de carte et la réception de cette carte par le client).

4. Carte Principale – Carte Supplémentaire

Le titulaire du compte Adagio est le détenteur de la carte principale Adagio. Sur sa demande écrite, une carte supplémentaire peut être délivrée au nom d'une tierce personne, en vue de l'enregistrement de points de fidélité sur le compte-Adagio du titulaire de la carte principale. Il incombe au titulaire du compte Adagio de veiller à la signature de la carte supplémentaire par le tiers concerné. La carte supplémentaire est personnelle et incessible. Tout dommage pouvant résulter du défaut de signature de la carte supplémentaire est à la charge du titulaire du compte-client.

5. Perte de la carte ou utilisation abusive

Le titulaire s'engage à signaler à Bongénie Grieder, immédiatement, en contactant le service clientèle par téléphone puis par écrit, tout retrait de son autorisation d'utilisation de la carte supplémentaire, ainsi que le vol de ou la perte de toute carte correspondant à son compte Adagio. Jusqu'à ces déclarations, le titulaire est entièrement responsable de l'usage de toute carte Adagio dépendant de son propre numéro de compte.

